



FLASH SECURITE LFCL

N°5



13 mars 2015	Association des Usagers de l'Aérodrome de Toulouse-Balma-Lasbordes	Page 1/1
--------------	--	----------

Auteurs : P. Dias, Chef de la Circulation Aérienne (CCA) - J. Loury, Référent Sécurité Terrain (RST)

Respectons la charte de la qualité de l'environnement de l'aérodrome

Avec les beaux jours les riverains sont sur leur balcon ou dans leur jardin : il y a déjà des appels de personnes mécontentes du bruit généré par les avions. Très prochainement et à la demande de la préfecture, des équipements vont être installés par le propriétaire-exploitant de l'aérodrome à Vidailhan et sur l'avenue Jean-René Lagasse afin d'y effectuer des mesures de bruit !

Il convient donc d'appliquer strictement les consignes particulières mentionnées sur la VAC et définies en réponse aux termes de la charte de la qualité : horaires des entraînements en tour de piste, hauteur et tracé des circuits Avion et ULM, trajectoires de départ et d'arrivée, évitement du survol des zones cerclées de bleu, etc.

N'hésitez pas à revoir ou relire la présentation du Guide des bonnes pratiques LFCL-Livre 1 faite lors du séminaire de recyclage du pilote privé avion et ULM du 15 février 2014 (<http://www.acat-toulouse.org/informations-acat/auatbl/s%C3%A9minaire-recyclage-pilote-priv%C3%A9-avion-et-uhl-isaie-campus-sup-a%C3%A9ro-15-f%C3%A9vrier-2014>) ou à demander le lien vers le fichier de ce document au référent sécurité des vols de votre structure ou directement par courriel au Référent Sécurité Terrain (loury.j@orange.fr).

Si votre structure reçoit un appel ou un courrier relatif à l'environnement, informez le propriétaire-exploitant (via le bureau de piste LFCL) qui fera le nécessaire pour y répondre sous couvert de la DSAC-s avec l'appui de sa subdivision Développement durable (bureau ouvert de 08:30-12:00 LT le lundi, mercredi, vendredi en hiver, tous les jours du lundi au vendredi en été – tél : 05 34 43 82 97).

Des drones dans la Circulation aérienne Générale (CAG)

Des vols de drones au-dessus de centrales nucléaires et de la ville de Paris ont récemment défrayé la chronique. L'exploitation de tels engins est aujourd'hui réglementée mais le fait que ces vols aient pu s'effectuer dans des zones interdites est très préoccupant pour la sûreté du territoire et au-delà pour la sécurité et le contrôle de la circulation aérienne.

Si vous êtes confronté à un rapprochement dangereux (Airprox) avec un drone, signalez-le immédiatement à l'organisme de la circulation aérienne (ATC ou CIV) de votre secteur d'évolution (dans le secteur de LFCL : TWR 122.700). Pour en savoir plus sur la place des drones dans le ciel français : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Quelle-place-pour-les-drones-dans.html>.

Apprendre par le Retour d'Expérience

Alors qu'ils étaient en vol local (i.e. sans atterrissage sur un aérodrome différent de celui du départ), deux avions basés à LFCL ont pénétré une zone interdite temporaire dont les commandants de bord ne connaissaient pas l'existence ! L'un d'entre eux a passé trois heures de son dimanche à la BGTA de Blagnac (Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens) pour s'expliquer.

Il s'avère que la création de cette zone n'était pas signalée dans un Sup AIP ou un NOTAM de FIR mais uniquement dans un NOTAM inclus dans un NOTAM d'aérodrome (différent de LFCL) et traitant d'un tout autre sujet.

Même si après cet événement le NOTAM relatif à cette ZIT a été reclassé en NOTAM de FIR LFBB, l'enseignement à en tirer est que lors de la préparation d'un « vol local », s'il faut vérifier l'existence ou non d'un NOTAM pour l'aérodrome de départ, il convient également d'obtenir et de consulter tous les NOTAM et l'activité des zones à basse altitude (AZBA) qui concernent le secteur prévu d'évolution, en utilisant systématiquement la requête "Route étroite".

Les usagers de la plateforme se forment à la lutte contre les incendies d'aéronefs

Lors du séminaire du pilote privé Avion et ULM du 31 janvier 2015, l'AUATBL a présenté son projet d'organiser une série de sessions de formation en lien avec le Service de Secours et de Lutte contre les Incendies d'Aéronefs (SSLIA). Elle finance 40%, le reste étant pris en charge par les structures qui y envoient des participants. La 1ère session se fera à AUCH le samedi 18 avril 2015 : trois aéroclubs ont chacun désigné 4 personnes pour y assister. Pour cette session le transport des participants se fera en minibus mis gracieusement à disposition par la direction de l'ENAC.

Retrouvez les supports de présentation des interventions faites à ce séminaire ainsi qu'un article faisant la synthèse de cette journée à l'adresse : <http://www.acat-toulouse.org/informations-acat/auatbl/s%C3%A9minaire-recyclage-pilote-priv%C3%A9-avion-et-uhl-enac-31-janv-2015>.